

## Annexe | Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail – coordonnées des personnes désignées pour le traitement des plaintes et des signalements

La personne qui se croit victime de harcèlement psychologique s'adresse, dès que possible, à la direction générale ou à un membre du conseil d'administration pour lui demander d'intervenir.

Coordonnées des personnes désignées :

- Erika Salem, présidente : [presidence@enjeu.qc.ca](mailto:presidence@enjeu.qc.ca)
- Sarah-Katherine Lutz, directrice générale : [infoenjeu@enjeu.qc.ca](mailto:infoenjeu@enjeu.qc.ca)